

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

Présents : MMS ALLALA GESQUIERE GREGOIRE GRUCKER LARIDANT LOUIS PIERRE SONREL VILLAUME

MMES AUBURTIN CARRASCO LEROY MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET

M. PYTHON représenté par M. GESQUIERE

M. DUJARDIN représentée par M. VILLAUME

Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT

Excusé non représenté : M. DARGENT

Absent non excusé : M. IRDEL

Elus : 23

Votants : 21

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024**

- Approuvé à l'unanimité

• **Accueil d'apprentis :**

Suite à l'accord de principe donné au précédent conseil, et à l'avis favorable du comité social territorial, M. le Maire propose d'accueillir une personne en contrat d'apprentissage au sein du service administratif de la ville sur un poste de gestion administrative et financière des achats, des politiques enfance-jeunesse et du funérarium, et une autre au service technique sur un poste d'ouvrier polyvalent.

- Approuvé à l'unanimité

• **Création de poste :**

Il s'agit de créer un poste de Technicien territorial à temps complet à partir du 1^{er} novembre pour le recrutement du nouveau responsable de service technique, au vu des besoins en compétences pour ce poste. Le poste d'agent de maîtrise principal aujourd'hui existant sera supprimé après avis du comité social territorial.

- Approuvé à l'unanimité

• **Délégations au maire**

Par rapport aux délégations accordées au maire en 2020, le conseil décide :

- De supprimer la délégation au maire concernant la réalisation d'emprunt destiné au financement des investissements et prévu par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- De supprimer la délégation au maire concernant la création, modification ou suppression de régie municipale
- De modifier la délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : le seuil limite de signature pour tous les marchés passe de 200 000€ à 400 000€ et les décisions concernant les avenants ne sont plus limités à une proportion de 58% du montant du marché ;
- De modifier la délégation au maire de réaliser les lignes de trésorerie : le montant maximum passe de 200 000€ à 400 000€ par année civile ;
- De compléter les délégations au maire des points suivants :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € Cette délégation permet au maire de vendre des biens, sans formalité particulière (exemple : voiture appartenant à la commune, matériel informatique, etc.).
- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
 - Approuvé à l'unanimité

FINANCES :

- **Subventions aux associations**

Mme L'adjointe en charge des affaires générales et des finances indique que la commune poursuit son soutien aux associations du territoire. Deux nouvelles associations ont sollicité la commune cette année. Il s'agit de la Voiture 14 et la Recyclerie. Il est proposé de leur verser une subvention de 150 euros et de maintenir les montants versés aux autres associations au même niveau que les années précédentes. Une association a perçu en double la subvention l'année dernière, qui ne sera donc pas versée cette année.

	2024
Omnisport ACBD	29 200,00 €
Secours Catholique	500,00 €
ADMR	500,00 €
Parents d'élèves FCPE	410,00 €
Restos du Cœur	500,00 €
Association des Locataires ICF	410,00 €
Don du Sang	720,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3450,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	950,00 €
CGT	635,00 €
CSF	635,00 €
TOTAL	8710,00 €
Ecurie du Saulcy	730,00 €
La Blainvilloise	730,00 €
Assoc kayak	730,00 €
Damelevières Gym	730,00 €
Aïkido	730,00 €
Le Club Vosgien	730,00 €
Expression Danse	330,00 €
Les baskets solidaires	330,00 €
UNSS	730,00 €
Ecole de Judo	1650,00 €
Macadam Cow boy	3100,00 €
TOTAL	10520,00 €
AMFC	3320,00 €
DAM'J	5400,00 €
CSF Alphabétisation	460,00 €
Les Libellules	2700,00 €
Club Bon Accueil Belotte	655,00 €
Club Dam'Loisirs Tarots	655,00 €
APAFS	150,00 €
Amitié partage	150,00 €
FGRCF	150,00 €
La Grange Motors	150,00 €
Passerelle	150,00 €
La recyclerie	150,00 €
Voiture 14	150,00 €
A.J.H.P.S	150,00 €
Canis loisirs	150,00 €
Natura Passion	330,00 €
Carache Lunévilloise	330,00 €
Cercle Philatélique	235,00 €
TOTAL	15435,00 €
ACPG - AMC- FNACA - FNDIRP - Médailleurs Militaires - Souvenir Français (montant par association)	220,00 €
TOTAL	1320,00 €
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	65185,00 €

- Approuvé à l'unanimité

- **Tarifs 2025 au chalet de Damelevières à Bussang**

La commission propose à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des pensions et surtout des demi-pensions.

Tarifs par personne	Pension complète adulte	48.00 €
	Pension complète Enfant -12 ans	36.00 €
	1/2 pension adulte	40.00 €
	1/2 pension enfant -12 ans	28.00 €
	Repas adulte	15.50 €
	Repas enfants -12 ans	11.50 €

Gestion libre	25.00 €
Gestion libre jour/ nuitée nette	16.00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans

Punch en litre	17.00 €
Whisky - Amer	3.50 €
Jus de fruits	3.00 €
Vin rouge - rosé	12.50 €
Vin supérieur	14.50 €
Vin blanc	13.50 €
Vin pichet 75 cl	7.50 €
Bière 75 cl	7.50 €
Crémant	16.00 €
Grand café, infusion, thé	1.80 €

Location draps	7.00 €
Carte postale	1.00 €

Le loyer de l'appartement sera augmenté à la date anniversaire du bail en fonction de l'indice INSEE du 3^{ème} Trimestre. Les charges passent à 14 euros.

- Approuvé à l'unanimité

- **INFORMATION : Convention de location de véhicule**

M. le Maire indique que le partenariat avec le comité départemental olympique et sportif 54 se développe depuis plusieurs années autour de plusieurs axes, dont le financement du dispositif « classes olympiques » dans les écoles du syndicat scolaire et l'accueil pour la 2^{ème} année consécutive de la manifestation « Vile et villages de champions ».

Dans ce cadre, le CDOS 54 a ponctuellement besoin de véhicules utilitaires pour le transport de matériel nécessaire à ces manifestations.

Comme il y est autorisé par la délibération des délégations au Maire de 2020, le maire a donc mis à disposition du CDOS un des véhicules des services techniques au tarif de 80€/jour en fonction des besoins du CDOS et des nécessités du service.

- **INFORMATION : Appel d'offres pour le renouvellement du marché des assurances**

Comme il y est autorisé par la délibération des délégations au Maire de 2020, M. le Maire va lancer prochainement un appel d'offres visant à renouveler les marchés d'assurance de la collectivité. Le conseil sera tenu informé des réponses obtenues.

- **Décision modificative** : retrait de la délibération, le besoin ayant disparu.

- **INFORMATION : Virement de crédits :**

Par délibération n°823 du 14 novembre 2022, le conseil a autorisé M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein du budget de l'année dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section. Le maire est tenu d'informer le conseil à chaque utilisation qu'il fait de cette souplesse budgétaire appelée « fongibilité des crédits ».

Depuis le dernier conseil, le maire a procédé aux mouvements de crédits suivants :

1. Transfert de 1700€ à l'article 6618 pour les charges financières liées à la ligne de trésorerie
2. Transfert de 47670€ à l'article 238 (23) pour le versement d'acomptes aux entreprises intervenant sur la zone de loisirs.

- **Emprunt : aménagement de la zone de loisirs**

Conformément au budget prévisionnel, il est proposé de réaliser un emprunt de 400 000€ pour les travaux d'aménagement de la zone de loisirs.

La meilleure offre vient de la Banque postale et il est proposé de retenir l'offre suivante :

Prêt de 400 000€ à 15 ans à un taux fixe de 3.50% avec 800€ de frais de gestion.

- Approuvé à l'unanimité

- **Recours au service commun « Marchés publics » de la CC3M**

M. le Maire indique que la CC3M a mis en place au sein de ses services, une assistance pour la passation des marchés publics ouverte aux communes qui souhaitent y adhérer. Cette mutualisation des compétences est très bénéfique aux communes du territoire et répond à l'une des vocations de l'intercommunalité. M. le Maire propose donc de signer la convention ayant pour objet de poser le cadre permettant aux communes membres de la CC3M de bénéficier de cette assistance, qui est facturée 30€/heure. Les demandes des communes seront acceptées par ordre d'arrivée dans la limite du temps disponible de l'agent recruté une fois les marchés de la CC3M pris en charge.

- Approuvé à l'unanimité

URBANISME ET PATRIMOINE

- **Acceptation du don d'une œuvre d'art :**

L'artiste Bernard Trésor a proposé à la commune de lui céder une statue métal et verre « hommage aux cheminots » implantée devant la gare de Damelevières.

L'artiste grève ce don des conditions suivantes :

- Cette sculpture est destinée à la voie publique.
- La commune prend à sa charge la réalisation d'un socle de fixation et de plaques de présentation de l'œuvre et d'un texte d'explication à installer devant l'œuvre (coût estimé à 500€ frais de personnel inclus).
- L'artiste souhaite se réserver le droit d'intervenir sur la sculpture pour procéder au besoin à des réparations, à ses frais.
- Si la sculpture ne devait plus être exposée sur la voie publique l'artiste souhaite en être avisé et ainsi pouvoir la récupérer.

- Approuvé à l'unanimité

- **Aménagement de la voie douce, 3^{ème} tranche : Route de Blainville / rue du Maréchal de Lattre de Tassigny : lancement des appels d'offre**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune souhaite lancer en 2024/2025 l'aménagement de la voie douce et la sécurisation de la traversée de ville sur la route de Blainville et la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, dans la continuité des aménagements réalisés depuis 2021.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer les appels d'offres sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

DEPENSES	
étude géotechnique : mesure de perméabilité /gestion intégrée des eaux pluviales, et géomètre	4 373 €

Travaux d'aménagement, voirie, cheminements et trottoirs	462 075,45 €
Maitrise d'œuvre	26 130 €
TOTAL	492 577,95 €

- Approuvé à l'unanimité
- **Convention de groupement de commande avec le SIE pour la maîtrise d'œuvre partagée des travaux Route de Blainville / rue du Maréchal de Lattre de Tassigny :**

Comme pour tous les travaux impactant la voirie, le Syndicat des Eaux SIE intervient auprès de la commune pour renouveler les canalisations d'eau et assainissement. Par mesure d'économie et d'efficacité, il est donc à nouveau proposé de recruter la maîtrise d'œuvre en commun et d'en partager les frais entre commune et SIE.

Il est donc proposé de signer une convention de groupement de commande avec le SIE, la commune de Damelevières en étant la coordinatrice : le marché sera lancé et les factures réglées par la commune de Damelevières qui refacturera au SIE sa part.

- Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Patrimoine :

M. l'adjoint en charge du patrimoine informe le conseil des travaux engagés en urgence sur la ferme acquise par la commune rue du Gal Leclerc, dont la toiture a commencé à s'effondrer il y a 10 jours. Le mur mitoyen étant commun avec l'habitation voisine, la commune a fait appel en urgence à une entreprise pour terminer la démolition du toit et à un bureau d'études pour évaluer les risques et la possibilité de conserver la façade, le mur de l'habitation et ce qui peut être conservé. Il semble que peu de parties de cette ferme pourront être conservées, si ce n'est quelques pierres de taille.

Maison forte :

M. le Maire rappelle que la ville a préempté la parcelle de la Maison forte et son annexe. Les propriétaires semblent prêts à la céder au prix des domaines. L'acquisition pourrait donc être programmée sur le budget 2025, avec semble-t-il une possibilité de soutien financier de l'Etat via la DETR.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	Excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	Excusé
IRDEL	Thierry	Absent